

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 février 2023	Date d'affichage :
--------------------------------------	--------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 22
Procurations : 8	Nombre de votes : 29
Pour : 29	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANGELINI Colomba – ANTONETTI Jean Marie - BONIFACI Jean-François - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARIANI Marthe - MAURIZI Pancrace - MEDORI Severin - PAOLACCI Jean- Toussaint - PISTORESII-RAMAZZOTTI Jeanne - PIETRI FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROUBY Jean-Pierre - SANTELLI Jean- Baptiste - VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : BALDOVINI Anthony - BONY Sarah - CORONA Jean - LUIGGI Laure - PALMIERI Michel – PIRAS Marie Antoinette

MEMBRES ABSENTS : CALEDRINI Isabelle - GIACOBETTI Xavier - GIUGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - NOIRAULT ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - ROSSI Pierre - TADDEI Laurence

OBJET : Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial

Le Président rappelle en préambule à l'assemblée que la Communauté de communes de l'Orient a signé le 31 mars 2022 avec l'Etat un Contrat de Relance et de Transition Ecologique plaçant l'agriculture et sa vocation alimentaire dans son axe premier de développement.

Le président rappelle également que la Communauté de communes s'est engagée le 22 septembre 2022 à élaborer son projet de territoire, qu'au titre de cet exercice, il lui appartient de projeter le territoire dans la prochaine décennie et au-delà, en prenant en compte la dérive climatique en cours et la nécessaire adaptation qu'elle entraîne, notamment en termes de réduction de l'emprunte carbone du territoire.

Le président informe les membres du conseil que la Communauté de communes a signé le 4 janvier 2023 avec l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, une convention fixant l'engagement d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création sur le territoire de l'Oriente d'une Maison des terroirs. Une étude qui s'inscrit dans le projet de valorisation des productions variées et de qualité dont l'Oriente, territoire parmi les plus agricoles de l'île et leader en termes de productions issues de l'agriculture biologique en Corse, regorge.

La caractérisation de ce patrimoine agricole exceptionnel, fonde l'identité de l'Oriente depuis des millénaires, ayant contribué à façonner ses paysages et sa culture. Ces liens, exceptionnels, doivent pouvoir donner lieu à la consécration et la préservation de la diète alimentaire de notre territoire, vecteur de rayonnement économique autant que de lien social, en fédérant une population et en réinsérant son existence au sein de son environnement, de ses cultures et de ses élevages.

Dans le prolongement de ces objectifs, notre Communauté de communes souhaite aujourd'hui candidater au Programme National pour l'Alimentation au titre de la mise en œuvre de projet alimentaire territorial de niveau 1.

Le « PAT » que l'Oriente entend aujourd'hui mettre sur pied doit permettre au territoire de construire une stratégie de réduction de sa dépendance alimentaire par la construction d'un écosystème de circuits courts pérennes.

Ces travaux pourront se fonder sur le DOCOBAS du territoire réalisé en partenariat avec les agents de la Chambre régionale d'Agriculture. Ils auront demain vocation à utiliser le potentiel touristique de l'Oriente et de la côte orientale comme le socle d'une économie tournée vers la satisfaction des besoins alimentaires du territoire.

Faire en somme du tourisme le levier du développement d'une agriculture de proximité, investie dans la culture maraîchère et l'agriculture biologique, et qui pourra pour éclore, s'appuyer sur le grand nombre d'exploitations présentes sur le territoire, le dynamisme de ses filières et les savoir-faire qui s'y trouvent.

Pour parvenir à la réalisation de ces objectifs, la Communauté de communes a déposé une candidature à l'appel à projet 2022 – 2023 du Ministère de l'Agriculture dont le contenu vous est ici présenté et au-delà sollicite le soutien de ses partenaires institutionnels en vue de mettre en œuvre le présent projet alimentaire territorial.

Afin de donner à ce projet les moyens de sa mise en œuvre, il vous est demandé d'approuver les demandes de financement inscrites dans le plan de financement ci-après, d'autoriser la Communauté de communes à officialiser sa candidature et à son président de signer toutes démarches administratives et financières en lien avec la mise en œuvre de la présente délibération.

Les frais inhérents au projet sont constitués de dépenses d'animation du PAT, de réalisation de diagnostics complémentaires, de frais de communication et de signalétique.

Plan de financement :

Financeurs	Montant HT	Taux d'intervention	
DRAAF	14 000 euros	25%	
Collectivité de Corse	30 000 euros	55%	
Communauté de communes de l'Oriente	11 000 euros	20%	
		Total projet :	55 000 euros

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve l'élaboration d'un Projet de Territoire
- donne tout pouvoir au président pour solliciter les partenaires institutionnels de la Communauté de communes afin de bénéficier d'un accompagnement en matière de méthode et d'animation du processus d'élaboration du Projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Le Président,
Jean Claude Franceschi